



Indemnisations oniam et AAH

Par **saturnepluton**, le **13/09/2018** à **11:01**

Bonjour

Ma mère est décédée en 2016 suite à une infection nosocomiale attrapé lors d'une opération à l'hôpital .Reconnue handicapée elle percevait l'AAH et rien d'autre . AAH nous permettait de survivre (payer le loyé , se nourrir ..) .Depuis son décès je galère car je ne trouve pas de travail et peine à me nourrir .En tant qu'ayant droit (je suis son fils jeune majeur 21 ans) ONIAM m'a fait une proposition d'indemnisation de 10% mais refuse de prendre en compte la perte de l' AAH dans leur calcul .Il dise que ce n'est pas un salaire et que ça peut e^tre parfois pris en compte si l'enfant est mineur .Est ce normal ?? ONIAM fait il ce qu'il veut pour l'indemnisation quand il propose 250 euros de dommage pour les souffrances de ma mère , la honte ??

merci de votre réponse .